

# Le jour "J"

## Le jour de votre intervention

### A votre domicile

- # A partir de 02h00 du matin, restez à jeun (ni aliment, ni cigarette). 2 heures avant votre convocation dans le service de chirurgie ambulatoire, vous pouvez prendre une boisson sucrée sans lait (thé ou café, ou jus de fruit sans pulpe).
- # Prenez le traitement prescrit par le médecin anesthésiste, si ce dernier vous en prescrit un, ou votre traitement habituel si celui-ci a été maintenu.
- # Prenez votre 2<sup>nd</sup>e douche préopératoire (voir fiche explicative ci-jointe), en utilisant le savon antiseptique prescrit.
- # Lavez-vous les dents.
- # Revêtez du linge propre et adapté à votre intervention.
- # Retirez tout bijou (alliance, montre, piercing).
- # Ne vous maquillez pas.

**L'ensemble des consignes doit être respecté pour bénéficier d'une prise en charge en chirurgie ambulatoire, le non-respect des consignes peut entraîner l'annulation de votre admission.**

Avant de quitter votre domicile, assurez-vous de ne pas oublier votre passeport ambulatoire et d'y ajouter :

- votre carte de groupe sanguin si vous en possédez une,
- vos résultats d'examens (radiographies, résultats sanguins...),
- le formulaire de recueil de consentement complété et signé par vos soins (pour les mineurs : signé par les deux parents / pour les patients sous tutelle ou sous curatelle : signé par la personne ayant autorité),
- les ordonnances de vos traitements en cours, ainsi que les médicaments correspondants dans leurs boîtes d'origine,
- tout renseignement qui pourrait être utile (régime alimentaire, matériel prescrit...),
- le carnet de santé pour un mineur.

Si vous portez des prothèses (dentaires, auditives, lentilles de contact...), n'oubliez pas d'amener le nécessaire de décontamination.

# Le jour "J"

## Votre arrivée au CHU de Caen

Le jour de votre intervention, présentez-vous directement dans le service de chirurgie ambulatoire (niveau 3 du bâtiment Sud - ascenseur A - voir rubrique "**venir**"), où vous êtes(e) pris en charge par l'équipe soignante, qui :

- # vous explique le déroulement de votre séjour,
- # vous demande les éléments nécessaires à votre intervention (voir liste au verso),
- # s'assure que les consignes (jeun, douche, etc.) ont été respectées,
- # complète votre dossier en vue de l'anesthésie.

Pensez à avertir l'infirmier(e) de tout changement inhabituel de votre état depuis la consultation d'anesthésie (fièvre, toux, douleur, grossesse, ...). Il (Elle) contactera le chirurgien et/ou l'anesthésiste si nécessaire.

Signalez-lui le port de prothèses (dentaires, auditives, lentilles de contact).

## Votre séjour

Vous êtes accueillis dans l'unité de chirurgie ambulatoire. Selon votre intervention, avant le passage au bloc opératoire, vous êtes installé(e) en salle d'attente ou en chambre, où les éventuels soins nécessaires à votre intervention vous sont dispensés. Un vestiaire est à votre disposition pour vos effets personnels et l'habillage en tenue de bloc à usage unique. Si vous êtes accompagné(e), la personne qui vous accompagne peut vous attendre dans le service (salle d'attente ou chambre) durant la durée d'hospitalisation. Les allers et venues ainsi que les visites doivent être limitées.

Un bracelet d'identification est posé à votre poignet. Il permet de vérifier votre identité tout au long de votre hospitalisation et sera enlevé à votre sortie.

Vous êtes accompagné(e) au bloc opératoire par un agent des services hospitaliers, à pied ou en fauteuil-brancard.

Après l'intervention, vous êtes amené(e) en salle de surveillance postopératoire où vous bénéficiez d'une surveillance par l'équipe d'anesthésie.

Vous êtes ensuite reconduit(e) en chambre où l'infirmier(e) du service poursuit la surveillance postopératoire. Une sonnette est à votre disposition à votre chevet en cas de besoin. N'hésitez pas à l'utiliser, un membre du personnel soignant répondra à votre appel.

Une collation vous est servie dans votre chambre (sur autorisation du médecin).

Vous resterez en chambre ou en salle d'attente jusqu'à la validation de votre sortie par le chirurgien et l'anesthésiste (voir rubrique "**votre sortie**").

## Objets et valeurs

Le CHU de Caen ne pouvant être tenu responsable de la disparition ou de la détérioration des objets que vous aurez conservés sous votre responsabilité, nous vous invitons à ne conserver aucun objet ou valeur (montre, bijoux, clés, moyens de règlement, portables...) ou à les remettre à vos proches.

**Votre départ** (voir rubrique "**votre sortie**").